

Mesure d'appui à la productivité

Introduction

Le gouvernement provincial, à travers le ministère du Développement économique, Innovation et Exportation (MDEIE) a mis en place un nouveau programme pour aider les entreprises manufacturières à améliorer leur productivité et à affronter la concurrence des économies émergentes. La nouvelle mesure, appelée Mesure d'appui à la productivité, entre en vigueur le 1er avril 2008 et dispose d'un budget de 51 M\$ sur cinq ans (la mesure se termine le 31 mars 2012).

La mesure d'appui à la productivité permet d'obtenir le soutien d'experts accrédités. Les entreprises admissibles pourront se prévaloir d'un accompagnement personnalisé afin de réaliser un plan d'action pour accroître leur productivité et leur compétitivité et ainsi continuer de croître dans un contexte de concurrence internationale. L'aide financière (contribution non remboursable) pourra atteindre un montant de 40 000\$ (50 000\$ pour les régions ressources) par projet (soit 40 ou 50% des honoraires de consultation) et être attribuée sur une période de 18 mois.

Critères d'admissibilité d'une entreprise

L'entreprise n'est admissible à la mesure qu'une seule fois durant la période de cinq (5) ans et doit avoir un chiffre d'affaires d'au moins 1,5 M\$. Les entreprises admissibles devront répondre à un minimum de six (6) critères parmi les neuf (9) critères suivants :

Stratégique

1. Avoir un diagnostic de cinq fonctions ou des diagnostics par fonction d'entreprises récents et un plan d'action;
2. Disposer d'une équipe de direction (vision-réflexion stratégique, compétences, un responsable par fonction d'entreprise);
3. Être une entreprise stratégique pour la région ou appartenir à un créneau ACCORD (Action Concertée de Coopération Régionale de Développement); lien Internet
4. Être exportatrice ou fournisseur d'une entreprise exportatrice (ventes à l'exportation supérieures ou égales à 1 M\$);
5. Avoir réalisé au cours des douze (12) derniers mois un exercice de planification stratégique;

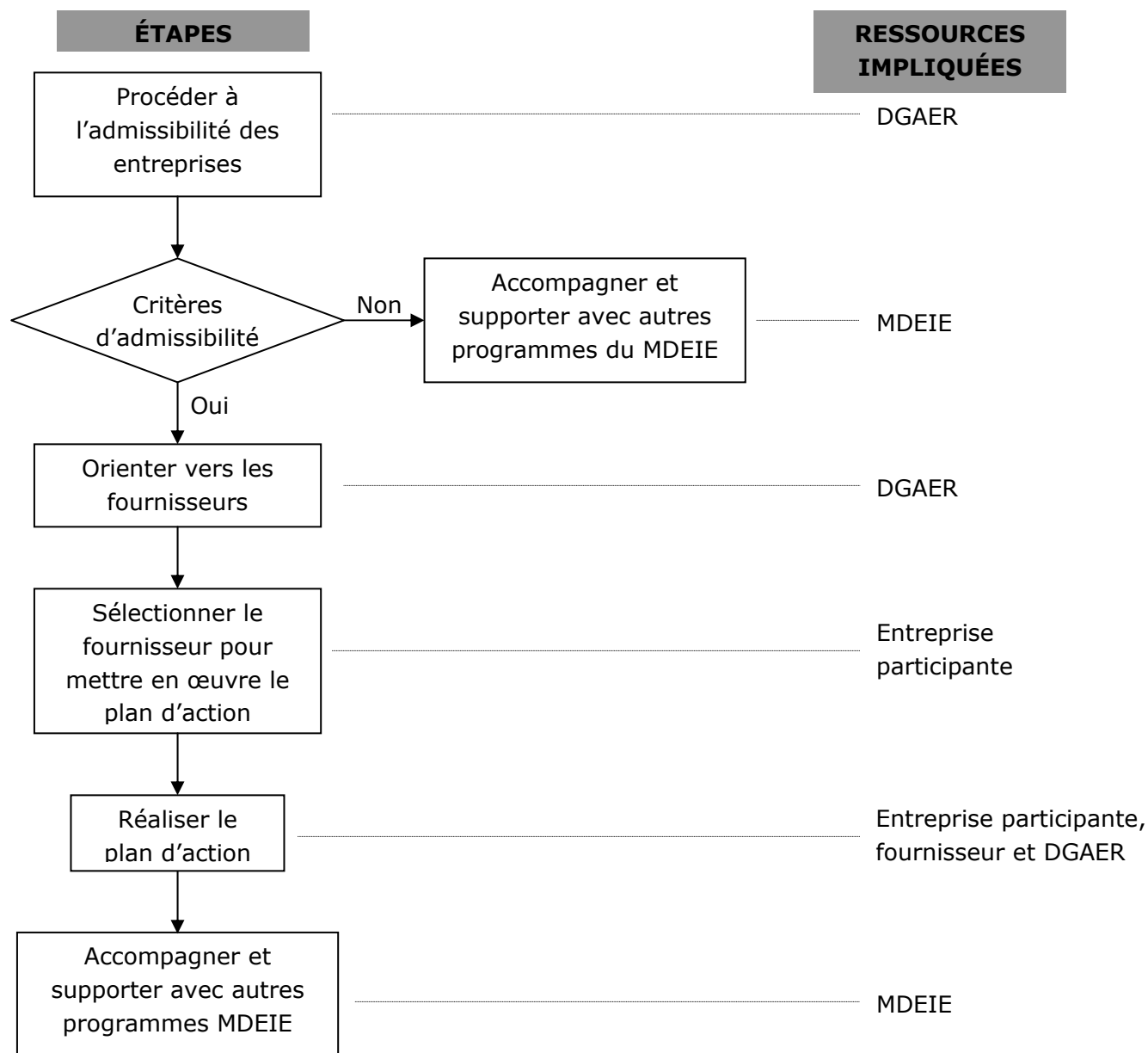
Financier

6. Être en croissance au niveau du chiffre d'affaires au cours des trois (3) dernières années;
7. Avoir une bonne capacité financière (ratio de fonds de roulement d'au moins 1,4) pour l'année courante ou pour la dernière année financière;
8. Bénéficier d'une bonne capacité d'emprunt (ratio d'autofinancement de l'actif d'au moins 30%);

Autres

9. Avoir l'intention d'investir dans l'entreprise, au Québec, au cours des deux (2) prochaines années, en capital humain, en expertise, en technologie et en immobilisation) plans et montants des investissements et des dépenses prévus).

Processus de participation d'une entreprise à la mesure



Note : Le DGAER est une ressource du MDEIE et est l'acronyme pour Direction générale des affaires économiques régionales. Cette direction rembourse à l'entreprise retenue les dépenses admissibles selon les modalités de la mesure.

Les fournisseurs de services

Les fournisseurs mettent à la disposition des entreprises une équipe multidisciplinaire afin de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs plans d'action ou dans la réalisation de certains éléments de ces plans.

Les fournisseurs doivent être en mesure, entre autres :

- D'établir un plan d'intervention avec les entreprises;

- D'accompagner les entreprises dans la réalisation de leur plan d'action durant une période ne pouvant excéder dix-huit (18) mois;
- De communiquer un rapport d'étape semestriel aux entreprises et à l'accompagnateur du MDEIE;
- De présenter un rapport de fin d'implantation aux entreprises et à l'accompagnateur du MDEIE contenant, entre autres, les informations suivantes :
 - Retombées mesurables pour l'entreprise
 - Actions ou travaux éventuels à réaliser par le fournisseur de service pour l'entreprise
 - Autres éléments jugés pertinents.

Source: Document d'appel de candidatures (MDEIE), projet numéro : 185322 « Qualification de fournisseurs de services professionnels dans le cadre de la mesure d'appui à la productivité aux entreprises manufacturières du Québec », 29 novembre 2007.

« Diffusion autorisée par Les Publications du Québec »

Groupe Expert-conseil PME

Expert-conseil PME a constitué un bassin de ressources et d'organismes et va de l'avant dans son offre de services multidisciplinaires auprès des PME manufacturières.

Notre Groupe comprend une trentaine de professionnels dans tous les secteurs clés de gestion (gestion financière, marketing, ressources humaines, production, innovation technologique et développement de produits).

Nous avons également des alliances formelles avec les institutions qui peuvent appuyer le développement opérationnel des PME manufacturières, soient:

1. Sous-traitance industrielle du Québec (STIQ);
2. Le département de génie industriel de l'École Polytechnique (en exclusivité);
3. Le Centre de technologies en aérospatiale (CTA);
4. le Service d'Innovation et de Transfert Technologiques pour l'Entreprise (SITTE)
5. Le département d'éducation et formation spécialisées de l'UQAM (Sciences de l'éducation)
6. Le Centre collégial de transfert technologique du Cégep de Jonquière
7. L'Institut de logistique du Collège André Laurendeau

Notre modèle d'affaires, agile, pertinent et innovateur est une solution attrayante pour la PME manufacturière tout en représentant une excellente alternative aux cabinets-conseils axés sur les grandes entreprises.